

Gestion des résidus miniers : une des principales priorités de l'AMC

L'AMC et ses membres accordent une très grande importance à la gestion responsable des résidus miniers. En fait, depuis plus de deux décennies, l'AMC exerce un leadership en matière de gestion sécuritaire des résidus miniers.

En 1998, l'AMC a publié la première édition du [Guide de gestion des parcs à résidus miniers](#) (ci-après appelé Guide sur les résidus miniers). Il s'agissait d'un des premiers guides complets sur la gestion des résidus miniers dans l'industrie. En 2003, l'AMC a publié un document d'accompagnement intitulé [Comment rédiger un manuel d'opération, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux](#) (ci-après appelé Guide OES). En novembre 2017, l'AMC publie la troisième édition du Guide sur les résidus miniers, continuant ainsi à donner l'exemple.

La gestion des résidus miniers est également un principe de base de la norme de durabilité de l'AMC, l'initiative [Vers le développement minier durable](#)^{MD} (VDMD^{MD}), qui a été lancée en 2004. Le [Protocole de gestion des résidus miniers VDMD](#) décrit les indicateurs de performance en matière de gestion des résidus miniers. Le Protocole renvoie au Guide sur les résidus miniers et au Guide OES, et tous ces documents sont conçus pour aider à assurer la gestion sûre et respectueuse de l'environnement des résidus miniers pendant toutes les étapes du cycle de vie d'un parc à résidus miniers.

Les résidus miniers sont un sous-produit inévitable de l'exploitation minière formé de la roche ou du sol transformés restants une fois les produits de base de valeur extraits de la roche ou du sol dans lesquels ils sont présents. Les résidus miniers qui ne sont pas gérés de façon responsable peuvent présenter des risques pour la santé et la sécurité du public, pour l'environnement, pour les infrastructures et pour les sociétés minières elles-mêmes. Par conséquent, la gestion responsable des résidus miniers est essentielle pour atténuer ou réduire au minimum ces risques.

Dans ce Guide révisé, les membres de l'AMC énoncent d'ailleurs leur engagement à réduire au minimum les dommages afin d'éviter toute défaillance catastrophique des parcs à résidus miniers et tout effet négatif significatif sur l'environnement et sur la santé publique. Cet engagement s'inscrit dans l'application des recommandations du groupe d'experts indépendant qui a étudié le cas de la mine Mount Polley.

Amélioration continue

Un des principes directeurs de l'initiative VDMD est l'amélioration continue

par l'application de nouvelles technologies, d'innovations et de meilleures pratiques dans l'ensemble des facettes des activités minières. Depuis le lancement de l'initiative en 2004, l'AMC examine régulièrement le volet de gestion des résidus miniers du programme pour s'assurer que les guides et le *Protocole de gestion des résidus miniers VDMD* intègrent des pratiques exemplaires éprouvées et émergentes.

Ainsi, l'AMC présente des lignes directrices sur la gestion des résidus miniers reconnues comme étant les meilleures au monde, y compris par le groupe d'experts indépendant mandaté par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour étudier l'incident de résidus miniers à la mine Mount Polley et par Golder Associates dans son rapport commandé par le Conseil international des mines et métaux à la suite de la défaillance du parc à résidus miniers de la mine Samarco au Brésil.

Indépendamment de cette reconnaissance, l'AMC a entrepris une revue du volet sur la gestion des résidus miniers de l'initiative *VDMD*. À la suite de l'incident lié aux résidus miniers de la mine Mount Polley, l'AMC a mandaté un groupe de travail indépendant pour effectuer une revue externe, qui a abouti à [29 recommandations](#) visant à renforcer les exigences et les directives liées à la gestion des parcs à résidus miniers dans le cadre de l'initiative *VDMD* – qui sont toutes systématiquement appliquées. Une revue interne a parallèlement été menée par des experts en résidus miniers parmi les membres de l'AMC.

Grâce à ce processus, l'AMC a pu apporter des changements au Protocole et au Guide sur les résidus miniers.

Protocole de gestion des résidus miniers VDMD

Les révisions au Protocole relèvent la barre quant aux exigences à satisfaire pour obtenir le niveau A, AA ou AAA (la performance maximal) dans le cadre de l'initiative *VDMD*.

- Intégration d'une revue indépendante comme composant d'une bonne pratique (niveau A).
- Renforcement des exigences de vérification. Obligation de réaliser une vérification interne par rapport aux exigences du Guide au niveau A (auparavant niveau AA), une vérification externe au niveau AA (auparavant AAA) et une évaluation de l'efficacité au niveau AAA.
- Obligation pour les membres de publier des plans d'action pour les parcs à résidus miniers qui ne réussissent pas à atteindre le niveau A, avec un engagement à y parvenir d'ici trois ans.
- Obligation pour les nouveaux membres de réaliser une analyse des écarts par rapport aux critères du niveau A, avec un plan d'action pour atteindre ce niveau.

- Attribution de la responsabilité de la gestion des résidus miniers au plus haut échelon d'une entreprise, soit le conseil d'administration (auparavant le chef de la direction).
- Exigence explicite d'établir et de mettre en place des contrôles critiques pour gérer les risques à conséquences graves.

Le nouveau guide présente aussi des exigences renforcées quant à la préparation en cas d'urgence. Dorénavant, les sociétés doivent s'assurer que leur politique et leurs engagements en matière de gestion des résidus miniers sont bien compris par les employés directement ou indirectement responsables de la sûreté des parcs à résidus miniers.

Un changement important a également été apporté quant à la mobilisation des communautés d'intérêts sur la question de la gestion des résidus miniers et des risques connexes. Pour souligner l'importance de cet aspect et accroître l'efficacité des efforts en la matière, l'AMC a décidé de retirer les exigences en matière de mobilisation des communautés d'intérêts du *Protocole de gestion des résidus miniers* et d'en intégrer de nouvelles dans le [Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités VDMD](#). Pour atteindre le niveau A de cet indicateur, les établissements devront mettre en œuvre des processus de consultation des communautés d'intérêts au sujet des risques crédibles pour le public associés aux activités des sociétés, y compris la gestion des résidus miniers. Pour atteindre le niveau AA, les établissements devront solliciter l'avis des communautés d'intérêts afin de déterminer la portée de l'engagement sur les enjeux qui les préoccupent, y compris quant à l'identification des risques crédibles.

Lignes directrices de l'AMC sur la gestion des résidus miniers

La troisième édition du Guide sur les résidus miniers marque une autre étape du processus d'amélioration continue de la gestion des résidus miniers pour atteindre un objectif explicite : éviter toute défaillance catastrophique des parcs à résidus miniers et tout effet négatif significatif sur l'environnement et sur la santé publique.

En plus de fournir des conseils essentiels sur les systèmes de gestion, le Guide sur les résidus miniers :

- contient des instructions supplémentaires sur les aspects techniques de la gestion responsable des résidus miniers;
- intègre une approche fondée sur le risque dans le cadre de gestion des résidus miniers qui tient compte des risques physiques et chimiques;
- met l'accent sur l'importance de sélectionner et de mettre en œuvre les meilleures technologies existantes et les meilleures pratiques applicables en fonction du site pour assurer une gestion efficace des résidus miniers;
- souligne l'importance d'une revue indépendante et fournit des lignes directrices en la matière;

- accorde une importance accrue à la conception et à l'opération de la mine en vue de sa fermeture;
- renforce des composantes clés de la gestion, y compris la gestion du changement, les contrôles critiques de la gestion des risques et l'évaluation de la performance.

De plus, il présente de nouveaux outils pour aider les sociétés minières. Une [liste de vérification de mise en œuvre du Guide sur les résidus miniers](#) a été préparée pour faciliter la mise en place du cadre de gestion des résidus miniers. Cette liste fournit une base pour l'élaboration de systèmes de gestion des résidus miniers personnalisés et propres aux sites. Elle permet aussi de relever les lacunes ou les faiblesses relatives à la gestion des résidus miniers. Pour les entreprises qui adoptent l'initiative VDMD, le nouveau [tableau de conformité](#) définit clairement la manière de mettre en conformité la gestion des parcs à résidus miniers avec le *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*, aux fins de l'application du [Protocole de gestion des résidus miniers VDMD](#).

L'AMC revoit actuellement le Guide OES, qui devrait être publié en 2018.